

Service de santé, etc..

N° 31009.

Voirie urbaine.

Léopold II, Roi des Belges

A tous présents et à venir, Salut:

Vu la délibération du conseil communale de Nivelles (pro-  
vince de Brabant) en date du 9 janvier 1899 adoptant le plan gé-  
néral d'alignement pour le chemin Delfosse et la ruelle Coupe  
Gueule en cette ville;

Vu ce plan figurant par des traits rouges les alignements  
proposés;

Vu le mémoire descriptif des alignements;

Vu le certificat constatant que ce plan a été soumis à une  
enquête de commodo et incommodo régulière;

Vu les pièces de cette enquête;

Vu l'avis de la Députation permanente du Conseil provin-  
cial du Brabant;

Vu la loi communale, art.76 n° 7°;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture et  
des Travaux publics;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art.1. La délibération susmentionnée est approuvée ainsi  
que le plan ci-annexé et le mémoire descriptif des alignements  
ci-annexés.

Art.2.- Notre Ministre de l'Agriculture et des Travaux pu-  
blics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 28 Avril 1899.

(s) Léopold.

Par le Roi:  
Le Ministre de l'Agriculture  
et des Travaux publics,  
(s) Léon De Bruyn

Pour expédition conforme:  
Le Secrétaire général,  
(s) Becco.

Pour copie conforme:  
Le Greffier provincial,



*J. G. Bruyn*